

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 414/2024	OBJET : Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour les exercices 2017 et suivants.
Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES
	Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024	

Le Maire :

En application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a transmis aux maires des communes membres de PMA, par courrier en date du 4 avril 2024, un rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Pays de Montbéliard Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

Ce rapport a été notifié par la Chambre Régionale des Comptes, par courrier en date du 2 novembre 2023, au Président de PMA, qui l'a présenté au Conseil de communauté, le 21 décembre 2024.

L'article L.243-8 du code des juridictions financières prévoit que : « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à



l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

Le conseil municipal prend acte de la présentation et du débat de ce rapport en séance dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.